

Comme le Secrétaire général, le Canada estime qu'il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'exposer la Chine communiste aux courants et contre-courants de l'opinion mondiale. Nous croyons aussi que le règlement de certains problèmes de paix et de sécurité internationales requiert la collaboration de la Chine communiste. Nous avons déclaré clairement que nous estimons que le désarmement est un de ces problèmes, et nous avons réclamé la participation des communistes chinois à toute conférence mondiale sur le désarmement.

C'est dans cet esprit que le Canada a envisagé le problème de la représentation de la Chine à la session actuelle de l'Assemblée générale. Néanmoins, après mûre réflexion, le gouvernement canadien a jugé qu'il ne pouvait, dans les circonstances, voter en faveur de la résolution présentée à l'Assemblée. Pour voter comme il l'a fait, le gouvernement canadien s'est fondé sur les considérations suivantes.

En premier lieu, au cours d'une conférence de presse donnée le 29 septembre, le ministre des Affaires étrangères de Chine communiste, ¹le maréchal Chen Yi, a posé plusieurs nouvelles conditions qui doivent être remplies avant que la Chine n'accepte de devenir membre des Nations Unies. Une de ces conditions était que les Nations Unies annulent la résolution condamnant la Chine communiste comme agresseur en Corée, où des Canadiens ont combattu et sont morts dans la lutte contre l'agression. Il a aussi demandé aux Nations Unies de revoir et de modifier